

TRP : Transport Routier de Personnes

Délibération n° 540 du 25/01/1995

OBJECTIF

Obtenir une attestation de capacité professionnelle pour le transport routier de personnes

COMPETENCES ACQUISES

- Acquérir des connaissances en matière de réglementation du transport en Nouvelle-Calédonie
- Connaître la gestion d'une entreprise de transport routier de

POUR QUI ?

Porteur de projet ou futur entrepreneur de TRP

CONTENU DE LA FORMATION

LA THEORIE

Gestion d'entreprise

- Informations générales sur les obligations de l'entreprise
- Comptabilité simplifiée : tenue simplifiée des comptes, le bilan
- Les outils de gestion d'entreprise : tableau de bord, soldes intermédiaires de gestion, seuil de rentabilité, gestion prévisionnelle

La réglementation de transport de personnes

- La commission des transports routiers de personnes
- L'accès à la profession
- Les différentes catégories de service de transports

- Les déclarations de transport occasionnel et privé
- Le contrôle et les sanctions liées à l'exercice de la profession
- Les visites techniques et l'équipement des véhicules
- Le transport d'enfants, d'handicapés
- Le conducteur
- Les règles de circulation, la prévention et la sécurité routière
- Prévention des accidents : analyse des causes, conséquences

LA PRATIQUE

Des exercices en rapport avec les 2 thématiques sont réalisés, en groupe ou de manière individuelle: textes à trous à compléter, exercices « Benefix » sur la tenue de compte simplifiée, le bilan, le SIG et les différents coûts à prévoir et calculer.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Animation à l'aide de supports pédagogiques, d'échanges
- Un livret de formation est remis à chaque participant

VALIDATION

- Tests d'évaluation pour chaque module : Obtention minimum de la moyenne à chaque QCM obligatoire pour demander le certificat d'aptitude entrepreneur de VLC auprès de la DITTT
- Remise d'une attestation de formation validant les compétences acquises

PRÉREQUIS

- Obtention de l'autorisation d'inscription à la formation soumise à la validation de la DITTT d'exercer l'activité TRP



38 heures – 5 jours



7 h 30 – 16 h 30



5 à 10 stagiaires



66 500 XPF *
95 000 XPF

* Prix pour le Chef d'entreprise artisanale

LIEUX

- Centre de formation de l'artisanat à Nouville
- Antennes de la CMA de Koné, La Foa et Poindimié

FORMATEUR

Professionnel expérimenté dans le domaine du transport de personne